REGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT MUTUALISE

Chaque interne est également soumis au règlement intérieur de son propre établissement.

La vie dans un internat de lycéens comporte des contraintes dont le respect strict permet :

- à chaque élève de vivre en sécurité dans des locaux propres décemment aménagés avec la possibilité réelle de travailler tranquillement et de se détendre.

- à chaque parent d'être assuré que son enfant est correctement hébergé et nourri du lundi au vendredi et que toute absence, tout événement un peu important touchant sa santé ou son comportement lui seront communiqués.

CRITÈRES D'ADMISSION À L'INTERNAT

En contrepartie des contraintes acceptées par les familles et les lycéens, l'internat donne la possibilité de suivre une formation de son lycée à des élèves dont le domicile familial est trop éloigné. Pour les élèves dont le domicile familial permettrait sans trajet trop long d'être demi-pensionnaires, toute demande d'inscription à l'internat devra être sérieusement motivée et sera étudiée par la direction lors d'une commission qui se tient chaque année début juillet après réception des demandes d'inscription. Les demandes reçues après la fermeture de juillet sont étudiées au fur et à mesure de leur arrivée en fonction des places disponibles.

L'admission à l'internat est toujours conditionnée par le nombre de places disponibles. L'éloignement du domicile est le critère prioritaire d'admission.

L'inscription à l'internat est un acte volontaire qui implique, de la part de l'élève et de sa famille, adhésion aux dispositions du règlement intérieur de l'internat et engagement à le respecter.

Tout interne doit OBLIGATOIREMENT avoir un CORRESPONDANT sur Romans ou sa banlieue, faute de quoi la famille s'engage à venir récupérer obligatoirement son enfant dans les plus brefs délais. Le correspondant se substitue au représentant légal pour les décisions immédiatement nécessaires. Il s'engage, en cas d'impossibilité de la famille, à prendre l'élève en charge : lors de ses sorties, dans tous les cas de mesures ou de sanctions disciplinaires (éviction temporaire ou définitive de l'internat) ou de mesures sanitaires exceptionnelles, y compris problèmes de santé nécessitant des soins à l'hôpital de Romans la nuit ou fermeture exceptionnelle de son dortoir.

Pour le cas où la famille habite hors de France métropolitaine, le correspondant est le responsable du règlement des frais scolaires et de toute somme due à l'établissement.

Les parents sont pleinement responsables de la désignation du correspondant de leur enfant, ce correspondant doit leur donner toute assurance qu'il peut héberger l'élève en cas de nécessité.

1- PRESENCE A L'INTERNAT

Dans la journée les dortoirs sont fermés sauf le mercredi à partir de 13h, les élèves internes du lycée du Dauphiné n'ayant pas de cours peuvent se rendre soit dans une petite salle de travail soit à la cafétéria soit au CDI de l'établissement.

Ils peuvent éventuellement sortir du lycée ***mais sans quitter l'agglomération de Romans-Bourg de Péage.***

À partir de 18h15 et jusqu'au lendemain matin 7h30, les internes doivent être présents à l'internat, et répondre personnellement aux différents appels prévus, sauf autorisation d'absence écrite, signée du responsable légal et dûment transmise à la Vie Scolaire.

En cas d'absence ponctuelle ou de retard de l'élève, le service vie scolaire de l'internat doit être impérativement prévenu dans les plus brefs délais quel qu'en soit le motif (maladie, grève, raison familiale etc.) au 04.75.02.28.93 (après 18h) ou 04.75.05.65.05 (avant 18h) ou par courriel : **internat.romans@ac-grenoble.fr**

La présence au dîner et au petit déjeuner est obligatoire pour tous.
Une permanence infirmerie est à disposition 3 soirs par semaine.

2- LES SORTIES

* Sorties régulières :

Les demandes d'autorisation de sortie régulière doivent être adressées sur papier signé aux CPE en début d'année.

* Sorties exceptionnelles :

Aucune sortie n'est autorisée sauf demande exceptionnelle de la famille par écrit signé ou par courriel : **internat.romans@ac-grenoble.fr**
Pour ces sorties le retour doit se faire avant 21h15, heure de la fermeture des portails.

* Sorties du mercredi après-midi :

Tous les élèves internes, sauf avis contraire des familles notifié par écrit aux CPE, peuvent sortir le mercredi après le repas de midi. Ils doivent être de retour à **18h15 au plus tard**.

Fermeture de l'internat :

L'internat est fermé toutes les fins de semaine du vendredi 7h30 au lundi matin 7h30. L'accès au dortoir est interdit tous les jours entre 7h15 et 18h00. Une bagagerie est mise à disposition des élèves.

3- HORAIRES ET CONSIGNES

Les dortoirs sont des lieux de repos et de calme. Pour se détendre et s'amuser les élèves ont à leur disposition la salle du Foyer des internes.

Un temps pour le travail personnel est prévu tous les soirs avec possibilité de travailler notamment dans la salle d'étude du dortoir. Pendant ce temps le silence est de rigueur.
Des activités sportives, ludiques ou culturelles peuvent être proposées en soirée.

Horaires de soirée :

- 17h30 : ouverture du foyer (heure d'accès au lycée du Dauphiné pour les élèves des autres lycées).
- 18h00 : ouverture des dortoirs.
- 18h15 : appel et présence obligatoire au dortoir
- 18h15 - 19h00 : étude surveillée obligatoire pour les 2nde GT du Dauphiné (facultatif pour les autres niveaux).
- 18h45 - 19h45 : repas du soir (rappel : la présence au repas est obligatoire).
- 19h45 - 20h00 : pause.
- De 20h00 à 21h30: libre accès au foyer ou participation aux activités encadrées ou retour au dortoir pour ceux qui le veulent. Les élèves restant au dortoir doivent respecter le calme et le travail des autres.

  Les élèves, qui se rendent au foyer de l'Internat, peuvent y apporter des jeux, des instruments de musique et leurs appareils électroniques.

- De 21h00 à 21h15 : pause.
- 21h30 : montée au dortoir.
- 21h45 : appel au dortoir pour tous les élèves.
- 22h00 : coucher et extinction des lumières.
- **Après 22h15 le calme et le silence s'imposent pour tous.**

Horaires du matin :

- 6h30 : réveil.

Avant d'aller prendre leur petit déjeuner, les élèves doivent se préparer, faire leur lit et ranger leurs affaires. Rien ne doit traîner au sol afin de faciliter l'entretien des chambres.

- 7h15 : fermeture des dortoirs.
- Le petit déjeuner est servi de 7h00 à 7h35.
- **7h55 début des cours au Lycée du Dauphiné, les élèves des 2 autres établissements doivent avoir quitté le lycée.**

Consignes particulières :

Horaires des douches : *Pas de douche avant 6h30 et après 22h*

Mercredi après-midi :

- À partir de 13H : ouverture du foyer et des dortoirs.

CONSIGNES :

Le mobilier et la literie, pris en charge en début d'année par les élèves, doivent être restitués dans l'état initial. L'élève en est personnellement responsable. Toute dégradation fait l'objet d'une facturation à la famille et pourra faire l'objet d'une sanction sévère.
La disposition du mobilier est conçue pour faciliter l'entretien des locaux et le respect des consignes de sécurité.

Prévoir un petit cadenas pour fermer l'armoire.
Il est strictement interdit de fumer dans le lycée, y compris la cigarette électronique. L'introduction et la consommation d'alcool et de boissons énergisantes sont strictement interdites. Le non-respect de la loi entraînera l'exclusion provisoire voire définitive de l'internat.
La possession et l'usage de tout autre produit ou objet illicite pourra entraîner un signalement à la police et une exclusion provisoire, voire définitive de l'internat.
Tout appareil électrique est interdit à l'exception de ceux utilisés pour l'hygiène du corps ou des cheveux.

4- TENUE DE LA CHAMBRE, HYGIÈNE

Sont fournis à chaque élève par le lycée :

- Un lit, un matelas, un couvre-matelas, une armoire, un bureau et une chaise.
  (Rappel : prévoir 1 cadenas)

Sont fournis par les familles :

- Linge de toilette, linge de corps, draps housse de 90 x 190 cm, couette et housse de couette (ou drap de dessus à une place et couverture(s), un traversin ou un oreiller avec sa taie.

Draps, taies et housses doivent être emportés pour être lavés au moins à chaque départ en congé scolaire, et plus souvent si nécessaire. Il est prudent d'en avoir de rechange dans son armoire au cas où ils seraient salis en cours de semaine.

Les élèves rangent leurs effets personnels dans les armoires fermées à clef. Il est vivement recommandé de ne détenir ni somme d'argent importante, ni objets de grande valeur. L'établissement ne saurait être tenu pour responsable des vols ou dégradations des affaires personnelles des élèves.
Les élèves doivent respecter la propreté des lieux et des installations, et ranger leurs affaires chaque matin (rien ne doit traîner au sol).

5- RESTAURANT SCOLAIRE :

Les internes n'ont pas besoin de réserver leur repas, néanmoins ils doivent passer leur carte Pass'Region au distributeur de plateau. L'usage du téléphone portable est interdit au moment des repas. Aucun couvre-chef n'est toléré.

6- ADHÉSION À LA MAISON DES LYCÉENS

La *Maison des Lycéens* est une association. Une cotisation de 5 € est possible et permet d'organiser des évènements festifs à destination des élèves internes des trois établissements : à régler de préférence à l'inscription pour les élèves du Lycée du Dauphiné et le jour de la rentrée à l'internat pour les élèves des Lycée Bouvet et Triboulet.

7- PUNITIONS ET SANCTIONS

En cas de non-respect des règles, des punitions ou des sanctions peuvent être prises dans le cadre du règlement intérieur de l'établissement.

Toute infraction au présent règlement sera donc soumise à une échelle de punitions et de sanctions.
Pour les internes qui ne sont pas élèves au lycée du Dauphiné le prononcé des sanctions relève du chef de l'établissement qui les scolarise.

L'inscription à l'internat vaut acceptation du règlement intérieur de l'internat mutualisé.